Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2024 - B2024/005943 - 2009 B 00226 - 511 453 474 - ABONDANCE 168

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement	5 280	5 280				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	800	800				
	Fonds commercial (1)	150 000		150 000	150 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	247 554	244 433	3 121	3 899	778-	19.95-
	Installations techniques, matériel et outillage	5 201	2 896	2 305	3 256	951-	29.21-
	Autres immobilisations corporelles	90 249	36 705	53 544	22 802	30 742	134.82
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 265		7 265	7 265		
	Total II	506 350	290 114	216 236	187 223	29 013	15.50
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	76 356		76 356	91 348	14 993-	16.41-
	Avances et acomptes versés sur commandes				8 735	8 735-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	76 405		76 405	122 839	46 434-	37.80-
	Autres créances	179 146		179 146	224 819	45 673-	20.32-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000		500 000	
	Disponibilités	459 783		459 783	767 201	307 418-	40.07-
	Charges constatées d'avance (3)	39 887		39 887	61 159	21 272-	34.78-
	Total III	1 331 577		1 331 577	1 276 100	55 477	4.35
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 837 927	290 114	1 547 813	1 463 323	84 490	5.77

(1) Dont droit au bail 7 265
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Pour copie Certifiée conforme
Le Gérant

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	300 854	128 214	172 640	134.65
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	244 598	172 640	71 958	41.68
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	550 952	306 354	244 598	79.84
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	47	58	12-	19.70-
	Concours bancaires courants	4 688	950	3 738	393.48
	Emprunts et dettes financières diverses	287 214	294 473	7 259-	2.47-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	381 052	439 620	58 569-	13.32-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 611	235 963	52 352-	22.19-
	Dettes fiscales et sociales	136 972	152 972	16 000-	10.46-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		30 907	30 907-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	3 278	2 026	1 252	61.82
	Total IV	996 861	1 156 969	160 108-	13.84-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 547 813	1 463 323	84 490	5.77
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	940 310	1 099 330		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 547 813.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 495 780.61 Euros et dégageant un bénéfice de 244 597.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (rglt ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci après.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	5 280		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	150 800		
Installations générales agencements aménagements des constructions	247 554		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 381		
Installations générales agencements aménagements divers	41 162		35 143
Matériel de transport			2 866
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 373		2 326
TOTAL	316 471		40 335
Prêts, autres immobilisations financières	7 265		
TOTAL	7 265		
TOTAL GENERAL	479 817		40 335

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			5 280	5 280
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			150 800	150 800
Installations générales agencements aménagements constr.			247 554	247 554
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 180	5 201	5 201
Installations générales agencements aménagements divers		9 842	66 463	66 463
Matériel de transport			2 866	2 866
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 780	20 920	20 920
TOTAL		13 802	343 005	343 005
Prêts, autres immobilisations financières			7 265	7 265
TOTAL			7 265	7 265
TOTAL GENERAL		13 802	506 350	506 350

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	5 280			5 280
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	800			800
Installations générales agencements aménagements constr.	243 655	778		244 433
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 125	951	1 180	2 896
Installations générales agencements aménagements divers	27 326	5 515	9 842	22 999
Matériel de transport		344		344
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 407	3 734	2 780	13 362
TOTAL	286 514	11 322	13 802	284 034
TOTAL GENERAL	292 594	11 322	13 802	290 114

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	778				
Instal.techniques matériel outillage indus.	951				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 515				
Matériel de transport	344				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 734				
TOTAL	11 322				
TOTAL GENERAL	11 322				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 268		1 268		
TOTAL	1 268		1 268		
TOTAL GENERAL	1 268		1 268		
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 268		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 265	7 265	
Autres créances clients	76 405	76 405	
Taxe sur la valeur ajoutée	64 155	64 155	
Débiteurs divers	114 991	114 991	
Charges constatées d'avance	39 887	39 887	
TOTAL	302 704	302 704	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 735	4 735		
Emprunts et dettes financières divers	75 120	18 569	56 551	
Fournisseurs et comptes rattachés	183 611	183 611		
Personnel et comptes rattachés	54 414	54 414		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 542	27 542		
Impôts sur les bénéfices	23 595	23 595		
Taxe sur la valeur ajoutée	30 580	30 580		
Autres impôts taxes et assimilés	840	840		
Groupe et associés	212 094	212 094		
Produits constatés d'avance	3 278	3 278		
TOTAL	615 810	559 259	56 551	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	638			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 069			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	500			500

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	39 887
Total	39 887
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	3 278
Total	3 278

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 624 577	1 654 667	1 736 351	2 333 279	2 495 781
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	63 071	21 612	132 759	232 136	330 215
Impôts sur les bénéfices			19 309	51 577	75 563
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	57 930	22 718	108 496	172 640	244 598
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	126.14	43.22	226.90	361.12	509.30
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	115.86	45.44	216.99	345.28	489.20
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	8	10	10	
Montant de la masse salariale de l'exercice	259 389	277 361	327 270	379 315	360 269
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	84 252	77 551	79 360	126 349	103 915

COPIE

ABONDANCE 168
Société à Responsabilité Limitée à associée unique au capital de 5.000 €
Siège social : Lotissement d'activités « Albert de Mun »
56300 PONTIVY
RCS LORIENT 511 453 474

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 26 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le vingt-six juin, à 9 heures,

Au siège social,

Monsieur Thierry MARCHAL demeurant à VANNES (56000), 8 rue Jean Allanic,

Agissant au nom et en qualité de gérant de la société KREATIM, SARL au capital de 400.200 € dont le siège social est fixé à VANNES (56000), 8 rue Jean Allanic, immatriculée au R.C.S. de VANNES sous le n° 519 112 775,

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 10 € chacune composant le capital social de la société ABONDANCE 168,

Associée unique,

1°) A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Thierry MARCHAL, représentant de l'associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

2°) Ceci exposé, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont établis, se soldant par un bénéfice de 244.597,58 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associée unique donne, en conséquence, à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 244.597,58 € de la manière suivante :

- à titre de dividendes à l'associée unique soit 200,00 € pour chacune des 500 parts sociales composant le capital social	100.000,00 €
- et le solde, soit étant affecté au poste du bilan intitulé « autres réserves »	144.597,58 €

L'associée unique décide que les dividendes sont mis en paiement à compter de ce jour et versés en fonction de la trésorerie de la société.

Conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2018, les dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques sont en principe soumis à une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire de 12,80 %.

Toutefois, ces revenus, sur option expresse et irréversible du contribuable, peuvent être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après abattement de 40 %, étant précisé que cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

Ces revenus font, en outre, l'objet, sauf exception, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 12,80 % qui constituera en cas d'option pour le barème progressif, un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt de l'année suivante dont l'excédent éventuel sera restitué.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (pour les contribuables célibataire, divorcé ou veuf) ou à 75.000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune). Ces demandes devront être formulées au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Au surplus, les dividendes versés aux personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 %.

Ces prélèvements sociaux sont déclarés et payés par la société débitrice des revenus en même temps que le prélèvement à la source de 12,80 %, lorsque celui-ci est dû, au plus tard, le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Il est ici précisé que les revenus distribués ne sont pas alloués à des personnes physiques.

L'associée unique reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que le rapport présenté mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'associée unique prend acte des conditions d'exécution des conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice et des conventions intervenues au cours dudit exercice :

- Dans le cadre de la cession du fonds de commerce de PONTIVY que nous avons acquis de la société KEGINIEU, cette société nous a consenti un crédit-vendeur de 130.000 €.
Le solde de ce crédit vendeur, à la clôture de cet exercice, est de 75.120 €.

Ce crédit-vendeur a été rémunéré au taux fiscalement déductible pour un montant versé sur 2023 de 627 €.

- Poursuite de la convention de centralisation de trésorerie avec la société KREATIM à compter du 1er janvier 2010.

A ce titre, l'avance consentie par la société KREATIM d'un montant de 200.933 € à la clôture de l'exercice, a été rémunérée au taux fiscalement déductible.
Montant versé sur l'exercice 2023 : 11.161 €.

- Refacturation des prestations d'assistance par la société KREATIM effectuées au profit de la société pour un montant de 47.986 € sur l'exercice.

- Refacturation par la société KREATIM de frais de mission pour un montant de 370 €.

- Refacturation par la société KREATIC'REDON d'achats sous-traités pour un montant de 25 €.

- Refacturation par la société KEGINIEU d'achats de marchandises pour un montant de 440 €.

- Refacturation par la société KREATIC'HOME
. de location d'un véhicule utilitaire pour un montant de 5.337 €
. de frais de maintenance informatique pour un montant de 275 €
. de frais de personnel pour un montant de 756 €
. de frais de missions et réception pour un montant de 345 €

- Refacturation par la société KREATIV'LINE de la location d'un véhicule utilitaire pour un montant de 5.224 € et d'achats sous-traités de 317 €.

- Refacturation à la société KREATIV'LINE de frais de personnel pour un montant de 25.381 € et de frais de formation de 975 €.

Enfin, Monsieur MARCHAL, gérant, n'a perçu aucune rémunération.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et contresigné sur le registre de ses décisions.

Pour copie Certifiée conforme
Le Gérant

